



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 17 février 2017

Président de la séance : Etienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Corinne LARRUE
Philippe MAUBERT

I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Elaboration de l'AVAP de Montreuil (28)
- Révision du POS en PLU d'Argy (36)
- Révision du schéma d'assainissement de Chateaumeillant (18)
- Révision du zonage eaux usées de Saint Germain des Prés et Gy les Nonains (45-recours)

Liste des dossiers examinés et soumis à évaluation environnementale :

Néant

II. Avis sur un dossier soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLU de Villefranche sur Cher (41)
- Révision du SCOT Amboisie Blérois Castelrenaudais (37)

III. Délégations

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CGEDD et à la décision de la MRAe prise le 25 juillet 2016, il est donné délégation au président de la MRAE pour statuer sur les dossiers de révision du zonage assainissement des eaux usées de Charmont en Beauce (45), et d'élaboration du PLU de Serville (28).

Fait à Orléans, le 18 février 2017

Le président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire,

Etienne LEFEBVRE